
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
04/11/2022

Date d'affichage :
24/11/2022

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence
Mme GROSCLAUDE Sarah – M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Monsieur Mickaël RONDON a été nommé secrétaire.

Objet de la
délibération

N° 97

**RAPPORT
D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE
REGIONALE DES
COMPTES DU
CONTROLE ET DE LA
GESTION DES
EXERCICES 2019 ET
SUIVANTS
CONCERNANT LES
FINANCES DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES
VOSGES DU SUD**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du contrôle et de la gestion des exercices 2019 et suivants concernant les finances de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, **prend acte de ce rapport.**

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

